



Auteur : SHIOTA Chiharu, Dialogue from DNA, 2004 Installation: old shoes, red wool Copyright obligatoire : © Adagp, Paris,  
Photographe : ODLUND CHRISTINE MARIA, Amiralens Trädgård, 2013 Copyright obligatoire : © Adagp, Paris

# ACCÉDER À SOI. ACCÉDER À L'AUTRE.

La Convention de l'UNESCO de 2005, les politiques culturelles  
et l'intégration des migrants

Jeudi 12 décembre 2019 – 8 h 30 à 16 h 30 suivi d'un cocktail  
Local 3452, pavillon La Laurentienne

Événement organisé par la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles et le centre de recherche CELAT - Cultures - Arts - Sociétés

**ENTRÉE GRATUITE**  
**INSCRIPTION OBLIGATOIRE**



Faculté de droit





### *Accéder à soi. Accéder à l'autre.*

La Convention de l'UNESCO de 2005, les politiques culturelles et l'intégration des migrants

Université Laval, local 3452 Pavillon La Laurentienne, 12 décembre 2019

Le CELAT, Centre de recherches Cultures – Arts – Sociétés, et la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles s'unissent pour organiser une Journée d'étude sur les politiques culturelles et l'intégration des migrants, toutes constitutives d'un meilleur vivre ensemble.

Les Parties à la *Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de 2005 reconnaissent que « La diversité culturelle crée un monde riche et varié qui élargit les choix possibles, nourrit les capacités et les valeurs humaines. [...] La diversité des expressions culturelles [...] permet aux individus et aux peuples d'exprimer et de partager avec d'autres leurs idées et leurs valeurs ». Au titre de cette Convention, le Québec et le Canada se sont notamment engagés à encourager les individus et les groupes, y compris les personnes appartenant aux minorités, à créer, produire, diffuser, distribuer et accéder à leurs propres expressions culturelles, en tenant compte de leurs conditions et besoins particuliers. Les migrants devraient ainsi pouvoir bénéficier des mesures de protection et de promotion de la diversité des expressions culturelles mises en œuvre conformément à la Convention de 2005. De telles mesures pourraient même être jugées nécessaires au respect de leurs droits culturels et de leur identité.

Dans ce cadre, les Parties devraient être amenées à identifier les mesures à mettre en œuvre pour promouvoir spécifiquement les expressions culturelles des nouveaux arrivants. Cette promotion et valorisation de leur culture pourraient favoriser leur intégration et le dialogue avec la communauté d'accueil, et de ce fait, renforcer la cohésion sociale. Malheureusement, la contribution positive des migrants à l'épanouissement de la diversité des expressions culturelles sur le territoire d'un État

n'est pas fréquemment mise en valeur. Elle tend même à être occultée par des courants de pensée ou phénomènes de sociétés qui alimentent la méfiance, voire l'animosité.

Pour contrer cette tendance, il y a donc lieu d'explorer le potentiel que véhiculent les politiques culturelles comme nouvel outil d'intégration des migrants. Non seulement de telles politiques pourraient-elles favoriser l'atteinte des objectifs de la Convention de 2005 et de certains objectifs de développement durable à l'horizon 2030, mais elles pourraient surtout s'avérer indispensables à la pleine réalisation des droits et libertés fondamentaux des nouveaux Québécois et Canadiens, tel leur droit de participer à la vie culturelle de leur communauté ou leur droit au respect de leur identité culturelle. De telles politiques leurs permettraient aussi d'accéder plus facilement à la vie culturelle de la société qu'ils intègrent.

### **8h30 Mots de bienvenue**

Eugénie Brouillet, vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Université Laval

Marie-Eve Arbour, vice-doyenne à la recherche et aux affaires externes, Faculté de droit, Université Laval

Allison Bain, professeure titulaire, directrice par intérim du CELAT

Véronique Guèvremont, professeure titulaire, titulaire de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles, Faculté de droit, Université Laval

### **8h45 Séance introductive**

Ivana Otasevic, directrice adjointe et coordinatrice de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles, « La protection et la promotion des expressions culturelles des migrants en droit international : un bref aperçu »

Hélène Giguère, coordinatrice scientifique du CELAT, « Patrimoine national, pratiques artistiques et intégration des migrants »

## **Axe I - Les politiques culturelles comme véhicule d'intégration et d'épanouissement des migrants au sein de la société d'accueil**

Il s'agira ici d'explorer la manière dont les politiques culturelles pourraient être mises en œuvre pour encourager les migrants à créer, produire, diffuser et avoir accès à leurs propres expressions culturelles. L'attention sera donc portée au *bien-être individuel* des personnes issues de l'immigration, qu'elles soient artistes ou professionnelles de la culture, ou simples citoyens aspirant à prendre part à une vie culturelle dynamique, en harmonie avec leurs valeurs, leur identité et leur histoire.

### **9h15 Table 1 - La participation des migrants à la vie culturelle de la société d'accueil**

Stéphanie Arsenault, professeure titulaire, École de travail social et de criminologie, Université Laval

Natacha Battisti, directrice générale, Centre multiethnique de Québec

Danièle Bélanger, professeure titulaire, Département de géographie, Université Laval

Michel Vallée, directeur, Service des loisirs et de la culture, Ville de Vaudreuil-Dorion

**10h15** Questions et échanges avec le public

**10h35** Pause-café

### **10h50 Table 2 - Le statut des artistes migrants dans les sociétés d'accueil**

Line Lagacé, vice-présidente, Québec international

Kevin McCoy, auteur, metteur en scène, comédien

Honorine Youmbissi, directrice, Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres, Conseil des arts et des lettres du Québec

**11h50** Questions et échanges avec le public

**12h10** Pause Dîner

## **Axe II – Les politiques culturelles, source de renforcement du dialogue interculturel entre les migrants et la société d'accueil**

L'emphase sera mise ici sur le *bien-être collectif*, lequel est tributaire d'un respect mutuel, d'un dialogue fluide et d'une compréhension entre les différents groupes d'une société. Les expressions culturelles seront envisagées comme un moyen de faire rayonner et interagir les diverses cultures, notamment à travers les médias et les arts du spectacle. Par ces créations artistiques, les individus s'inspirent des espaces collectifs et communiquent leur rapport à la pluralité, s'inscrivant dès lors dans un processus de co-création d'un « soi » et d'un « nous ». Dans les initiatives de reconstitution de pratiques identitaires issues d'un ailleurs, l'expérience de la distance et de la minorisation transforme le lien d'attachement et le sens donné aux pratiques. Les défis de l'adaptation et de la recomposition des identités sont exprimés dans la production artistique. La diffusion de celle-ci retransmet des visions plurielles sur les expériences d'un « vivre ensemble » sans cesse renouvelé.

### **13h15 Table 3 - L'accès à l'autre**

Valérie Denais, conseillère en arts et culture, Ville de Québec

Albert Kwan, acteur, réalisateur, Comité pour la promotion de la richesse de la mosaïque culturelle et artistique du *membership*, Union des artistes

Ève Lamoureux, professeure, Département d'histoire de l'art, Université du Québec à Montréal

Louis-Philippe Lampron, professeur titulaire, Faculté de droit, Université Laval

**14h15** Questions et échanges avec le public

**14h35** Pause-café

**14h50 Table 4 - La composition d'un nous**

Pascale Bédard, professeure adjointe, Département de sociologie, Université Laval

Pierre Bosset, professeur, Département des sciences juridiques, Université du Québec à Montréal

Katharina Niemeyer, professeure, École des médias, Université du Québec à Montréal

Francine Saillant, anthropologue, artiste, professeure émérite, professeure associée, Département d'anthropologie, Université Laval

**15h50** Questions et échanges avec le public

**16h10** Conclusions

**16h30** Cocktail